

Bulletin d'inscription 2018 - 19

A compléter et renvoyer avec votre règlement le plus tôt possible à : **ITCCA Grenoble, 30 Chemin des Alpins, 38100 Grenoble** ou **à apporter à votre premier cours. Débutants** : attendez d'avoir fait un cours d'essai

Nom :	_____	Prénom :	_____	Né(e) le :	_____
Adresse :	_____	C.P :	_____	Ville :	_____
Tél. :	_____ / _____	Email :	_____		

Je m'inscris aux cours de : (choisissez un cours principal et un 2e cours en plus, de la même discipline, si ce dernier n'est pas déjà surchargé)

- Tai Chi Chuan** Niveau : _____ Lieu du cours principal : _____ Ref : (ex : F2b) _____ 2e cours : _____
- Qi Gong** Niveau : _____ Lieu du cours principal : _____ Ref : (ex : C3) _____ 2e cours : _____
- XPEO** Niveau : _____ Lieu du cours principal : _____ Ref : (ex : XP2) _____ 2e cours : _____

Je choisis le forfait (voir forfaits au dos) :

- Annuel Semestriel Réduit (étudiants, chômeurs)
- Licence fédérale FF Sports pour Tous **obligatoire** pour le Qi Gong : 24.70 €. Chèque à part, à l'ordre de AGQG.

Ci-joint le règlement de l'adhésion et participation aux cours d'un montant de _____€, en _____chèque(s) : voir verso.

Libellez vos chèques bancaires ou CCP à l'ordre de :

- **AGTCC**, pour les cours de Tai Chi Chuan à Grenoble, - **ITCCA**, pour les cours à La Tronche.
- **AGQG**, pour les cours de Qi Gong à Grenoble, Voreppe, Voiron - **TCC Bernin**, pour tous les cours à Bernin,

Chèques Vacances ANCV acceptés : _____ chèques d'un montant total de : _____ €, à l'ordre de : AGTCC.

J'ai pris connaissance des conditions particulières d'assurances* proposées par mon professeur auxquelles j'adhère sans restrictions, et de l'obligation de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tai Chi Chuan et du Qi Gong. **Signature :**

* : Contrat RAQVAM Collectivités (MAIF)

Date :

En cas d'abandon ou d'absence, aucun remboursement ne me sera effectué sauf motif important.

1 discipline : Tai Chi ou Qi Gong ou Xpeo

Forfait annuel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 290 € = 320 €

■ Règlement en 1 fois : 320 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 170 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 150 € encaissable en février 2019

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 80 € encaissable en octobre 2018

- 3 chèques de 80 € encaissables en décembre 18, février et avril 2019

Forfait semestriel (hors licence) 1er Sem. : du 24/9/18 au 26/1/2019

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 160 € = 190 €

■ Règlement en 1 fois : 190 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 100 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 90 € encaissable en décembre 2018

Forfait annuel réduit (Etudiants, chomeurs)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 260 € = 290 €

■ Règlement en 1 fois : 290 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 160 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 130 € encaissable en février 2019

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 80 € encaissable en octobre 2018

- 3 chèques de 70 € encaissables en décembre 2018, février et avril 2019

Forfait semestriel réduit, 1er Sem. : du 24/9/18 au 26/1/2019

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 140 € = 170 €

■ Règlement en 1 fois : 170 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 90 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 80 € encaissable en décembre 2018

Pass 2 disciplines : Tai Chi et Qi Gong / Tai Chi et Xpeo / Qi Gong et Xpeo

Forfait annuel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 390 € = 420 €

■ Règlement en 1 fois : 420 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 220 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 200 € encaissable en février 2019

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2018

- 3 chèques de 100 € encaissables en décembre 2018, février et avril 2019

Forfait semestriel (hors licence) 1er Sem. : du 24/9/18 au 26/1/2019

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 210 € = 240 €

■ Règlement en 1 fois : 240 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 130 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 110 € encaissable en décembre 2018

Forfait annuel réduit (Etudiants, chomeurs)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 360 € = 390 €

■ Règlement en 1 fois : 390 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 210 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 180 € encaissable en février 2019

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2018

- 3 chèques de 90 € encaissables en décembre 2018, février et avril 2019

Forfait semestriel réduit, 1er Sem. : du 25/9/18 au 26/1/2019

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 190 € = 220 €

■ Règlement en 1 fois : 220 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2018

- 1 chèque de 100 € encaissable en décembre 2018